



Bandol, le 16 mars 2023

A l'attention de la Direction régionale  
de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

Sous couvert du Directeur Général  
des Services de la mairie de Bandol.

**MAIRIE DE BANDOL**

**Service Technique et environnement**

Affaire suivie par : christophe Labrosa

Direction des services technique  
et environnement.

☎ 06 26 42 42 04

### **BORDEREAU D'ENVOI**

**OBJET : Étude au cas par cas. Rechargement en sédiment de la plage du Grand Vallat et de Renécros.**

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	PIÈCES
Bonjour, Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, les pièces relatives et ses annexes à notre demande d'examen au cas par cas concernant le rechargement en sable de deux sites de baignade fortement érodées. Cette opération vise à combler le déficit sédimentaire et maintenir l'offre touristique pour la saison estivale 2023.	1	Étude au cas par cas
	3	Annexes
Suite à votre décision du 8 juillet 2022, M. le Maire de la commune a envoyé en date du 27/10/2022 un courrier à M. le Préfet d'une demande d'ajournement, le temps de lancer et d'instruire l'étude d'impact.	1	Conclusion étude gestion du trait de côte
Après renseignement, il apparaît que ce courrier n'est pas arrivé dans votre service. Je vous remercie d'en faire lecture et de prendre en considération la faible quantité prévisionnelle de sable pour cette année.	1	AE du 08 juillet 2022
Vous comprendrez l'importance de ce rechargement qui permettra de maintenir en partie, la sécurité des usagers, les paramètres environnementaux, balnéaires et économiques de notre ville.	1	Notre demande d'ajournement du 27 octobre 2022
A toute fin utile, le service de l'environnement reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.		
En vous souhaitant bonne réception et en vous remerciant par avance.		
Jean-Paul Joseph Maire de Bandol.		

